

Droit et Gestion des Entreprises Associatives

Formation initiale, en alternance et continue



PRESENTATION ET OBJECTIFS

En France, plus de 20 % des 27 000 entreprises de cinquante salariés et plus sont des associations. Ces associations sont de véritables entreprises associatives qui emploient près de deux millions de personnes et leurs activités ne cessent de croître.

Cette formation permet d'acquérir ou de renforcer les compétences clés nécessaires à toutes les fonctions administratives et de développement au sein des associations.

Les enseignements sont dispensés par des universitaires spécialisés dans le domaine associatif et par des professionnels du monde associatif (Médecins du monde, CADEC – Réseau SAVARA, Théâtre National Populaire, Handicap International, Pôles et structures de soutien à la vie associative, Région Rhône-Alpes, Cabinets d'avocats et d'expert-comptables spécialisés...).

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation est organisée autour d'un important tronc commun relatif au droit, à la comptabilité et au management des associations, complété par un renforcement des connaissances dans l'un des secteurs associatifs :

- secteur « aide aux personnes »
- secteur « O.N.G., associations humanitaires, entraide internationale »
- secteur « culture, sport et loisirs »

En dehors des trois premières semaines durant lesquelles les cours ont lieu tous les jours, la licence est organisée sur le rythme de l'alternance. Les cours se déroulent les lundis et mardis de chaque semaine de début octobre jusqu'à début avril. Ce rythme permet aux personnes en formation continue d'occuper leur emploi les mercredis, jeudis et vendredis durant cette période et d'être à temps plein dans l'association qui les emploie dès le mois d'avril.

Des évaluations sont organisées tout au long de l'année (contrôle continu) et permettent de valider les unités d'enseignement nécessaires à l'obtention du diplôme (Diplôme d'Etat niveau Bac + 3).

PUBLICS ET EMPLOIS VISÉS

Cette formation vise à renforcer les compétences et à former des collaborateurs dans différentes structures associatives :

- **secteur « aide aux personnes »** : collaborateur des directeurs d'association tutélaire, d'associations d'aides à domicile (chargés de clientèle, de prospection ou de gestion du personnel) et d'associations socio-éducatives (assistants chef de projet)
- **secteur « O.N.G., associations humanitaires, entraide internationale »** : collaborateur des chefs de mission humanitaire (administrateurs), chargés de projet (collaborateurs juridiques et comptables)
- **secteur « culture et sport »** : collaborateurs des chargés de projet (collaborateur de chef de projet), des administrateurs de théâtre et des directeurs culturels (adjoints administratifs), des directeurs d'associations sportives, des responsables du mécénat ou du sponsoring (collaborateurs secteur juridique et comptable).

CONTACTS

I.U.T. Jean Moulin – Université Lyon 3
6, cours Albert Thomas
BP 8242 - 69355 LYON Cedex 08
<http://iut.univ-lyon3.fr>

Responsable pédagogique :

Emmanuel BAYLE
emmanuel.bayle@univ-lyon3.fr

Co-responsable :

Colas AMBLARD
camblard@npsconsulting-avocats.com

Formation initiale :

Laurence DESSAUVE
laurence.dessaube@univ-lyon3.fr
Tél : 04 78 78 75 60

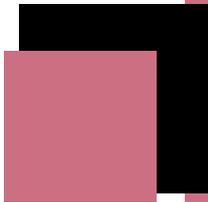
Formation continue et alternance :

Brigitte AULAGNON
Brigitte.aulagnon@univ-lyon3.fr
Tél : 04 78 78 75 72.

UNIVERSITÉ
JEAN MOULIN
LYON 3
COMPRENDRE LE MONDE

* sous réserve de validation par le Conseil d'Administration de l'I.U.T.

**demandeurs d'emploi en fin de droit



MODALITÉS DE FINANCEMENT (possibles pour la F.A. et la F.C.)

Salariés d'une association ou d'une entreprise :

Différentes formes de financement sont envisageables (directes ou indirectes : O.P.C.A., UNIFORMATION etc.) : Plan de formation, Période de professionnalisation, Contrat de professionnalisation, Droit individuel à la formation - D.I.F., Congé individuel de formation - C.I.F. à temps partiel, Caisse de retraite cadre).

=> *vous rapprocher de votre service du personnel pour connaître les conditions d'éligibilité.*

Demandeurs d'emploi :

Différents dispositifs sont mobilisables pour accompagner les demandeurs d'emploi dans un projet de formation (financement par le Pôle Emploi ou la région Rhône Alpes) : A.R.E.F., A.F.P.R., C.A.R.E.D., D.I.F., C.I.F., Caisse de retraite cadre.

=> *vous rapprocher de votre conseiller Pôle Emploi.*

Demandeurs d'emploi éligible en CONTRAT AIDE - C.U.I. C.A.E. (Contrat unique d'insertion – Contrat d'Accompagnement à l'emploi. secteur non marchand) :

Une convention peut être signée, avec une prise en charge du coût de la formation (partielle ou totale) par un Organisme paritaire collecteur agréé. Des aides à l'employeur sont mobilisables, couvrant un minimum de 70% du salaire pour 22 heures travaillées. Le public visé concerne des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles : jeunes, seniors, personnes handicapées.

=> *vous rapprocher de votre conseiller Pôle Emploi.*

Dans tous les cas, si un financement par un organisme ne peut être obtenu, la formation peut être suivie avec un financement personnel.

MAQUETTE PÉDAGOGIQUE*

U.E.** Passerelle Remise à niveau et professionnalisation

Disciplines concernées	Nombre d'heures
Remise à niveau en droit	15 heures
Remise à niveau en comptabilité	15 heures
Techniques et outils d'insertion professionnelle	12 heures
Les secteurs associatifs et leurs structures	21 heures
TOTAL	63 heures

U.E. 3 Management des associations

Disciplines concernées	Nombre d'heures
Outil de gestion des ressources humaines	20 heures
Stratégies de recherche de financements	18 heures
Stratégie et gestion de projet	18 heures
Stratégies de communication et organisation d'évènements	20 heures
NTIC	16 heures
Anglais	20 heures
TOTAL	112 heures

U.E. 1 Droit des associations

Disciplines concernées	Nombre d'heures
Le cadre juridique des associations	30 heures
L'association employeur	20 heures
Le contrôle et la transparence des associations	10 heures
Droit des financements publics	10 heures
TOTAL	70 heures

U.E. 4 Stage et Projet Tuteuré

Disciplines concernées = Durée 80 jours
Projet tuteuré = 10 heures T.D. (2 heures par groupe)

U.E. 2 Gestion comptable, financière et fiscale des associations

Disciplines concernées	Nombre d'heures
Comptabilité des associations	20 heures
Rémunération/Paies	20 heures
Fiscalité des associations	20 heures
Gestion financière	15 heures
TOTAL	75 heures

N.B. : Nombre d'heures de cours par étudiant : 320 h auxquelles il faut ajouter un projet tuteuré pour tous les étudiants et encore 80 jours de stage pour les étudiants en formation initiale ou continue avec un C.I.F.

Les étudiants en contrat de professionnalisation ne sont pas concernés par le stage de 80 jours car ils sont déjà en association trois jours par semaine.

En dehors des trois premières semaines pendant lesquelles les cours sont programmés du lundi au vendredi, les cours se déroulent sur les lundis et mardis pour tous les étudiants. Ceux en contrat de professionnalisation sont en association les mercredis, jeudis et vendredis.

* sous réserve de modifications

** UE : unité d'enseignement